

NOS OBJECTIFS

1. **Préserver** l'intéressement amené par le SHN/CGC au PMU
2. **Maintenir**, voire **augmenter** le montant de l'enveloppe globale
3. **Percevoir** un intéressement avec un REX inférieur à 800 M€
4. **Permettre une augmentation** de l'intéressement avec un REX au-delà de 900 M€
5. **Proposer** un système de **plafonnement de la part hiérarchique**



POSITION ENVOYEE A LA DRH
LE 12 JUIN 2013



Madame,

Comme nous vous l'avons indiqué en conclusion de la dernière paritaire sur l'intéressement, le SHN/CGC vous a fait les propositions suivantes :

- Versement de l'intéressement dès lors que le résultat d'exploitation est supérieur ou égal à 790 millions d'euros et non pas 800.
- En cas d'atteinte de la cible, versement d'un intéressement à hauteur de 0,7 % du REX, soit 0,2 point de plus que votre première proposition.
- Un intéressement à hauteur de 1,2 % du résultat d'exploitation obtenu dès lors que le résultat d'exploitation égale ou dépasse 900 millions d'euros.
- Un système de plafonnement pour contrebalancer votre volonté d'augmenter la part hiérarchique aux dépends de la part égalitaire, avec un mécanisme visant à faire contribuer les plus hauts salaires.

Sur les trois premiers sujets, nous considérons que nous avons obtenu des avancées significatives.

En conséquence, même si nous regrettons que notre système de plafonnement n'ait pas été retenu, nous vous confirmons que nous serons signataires de ce texte.

Nous formulons par ailleurs le souhait qu'il soit trouvé un accord signé par au moins 30 % des organisations syndicales, afin d'assurer un intéressement aux salariés du PMU pour les 3 prochaines années.

Vous en souhaitant bonne réception.

PASCAL RIBIER
DELEGUE CENTRAL
SHN/CGC

ACCUEIL



ADHERER



NOUS
CONTACTER



VOUS VOULEZ PARTICIPER AU DIALOGUE SOCIAL ?
CLIQUEZ SUR « NOUS CONTACTER » EN HAUT DE NOTRE PAGE INTRANET
ET EXPRIMEZ-VOUS DIRECTEMENT PAR MAIL.